



Bourgeoisie de
Saillon

Bourgeoisie de Saillon Comptes 2022

Introduction

La Bourgeoisie continue sa vie tranquille en bouclant sur un déficit, malheureusement habituel. Les dépenses, bien que modestes, sont supérieures aux revenus encore plus modestes. Le capital propre baisse à Fr. 920'208.79, absorbant la perte de Fr. 62'427.89 de l'année. Sans revenu supplémentaire important et régulier le déclin continuera, pour autant que les bases légales et comptables nous le permettent. A long terme, l'eau de la Sarvaz et la valorisation du terrain en Rosaire, restent les 2 seules potentielles sources de revenus possibles.

MESSAGE

COMPTES 2022 DE LA BOURGEOISIE

Introduction

Mesdames, Messieurs,

Les comptes 2022 présentés dans ce fascicule ont été approuvés par le conseil bourgeoisial en séance du 2 mai 2023 et seront présentés pour adoption globale à l'assemblée bourgeoisiale du 1^{er} juin 2023.

Ils ont été vérifiés par la fiduciaire Dini & Associés SA.

Message introductif

Pour la première fois, nos comptes sont présentés selon le Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2). Ce modèle comptable ayant déjà été utilisé pour l'élaboration du budget, une comparaison avec celui-ci est donc possible. Par contre la comptabilité 2021, ayant été bouclée selon MCH1, elle a été « traduite » pour une comparaison globale. Les chiffres 2021 présentés dans ce fascicule sont justifiés mais ne sont pas à l'identique du fascicule comptable de l'année passée.

Seule une comparaison avec le budget est donc commentée.

Au niveau du fonctionnement, les charges d'exploitation ont été moins importantes que budgétisées en raison d'un amortissement réduit à la hauteur des investissements.

Par contre les revenus d'exploitation ont respecté le budget.

En ce qui concerne les investissements, ils sont en dessous du budget notamment en raison du fait que les travaux de la place des Marbriers n'ont pas commencé et qu'il n'y a pas eu d'investissement à Scinlloz.

Nous renonçons à présenter une analyse des indicateurs financiers car ceux-ci ne sont pas adaptés aux bourgeoisies.

Aperçu du compte de résultats et des investissements

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	59'793.50	53'220.00	58'544.68
Revenus financiers	+ CHF	24'425.60	24'500.00	24'637.25
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	35'367.90	28'720.00	33'907.43
Marge d'autofinancement	= CHF	-	-	-
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	35'367.90	28'720.00	33'907.43
Marge d'autofinancement	+ CHF	-	-	-
Amortissements planifiés	- CHF	31'100.95	48'435.00	28'520.46
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	66'468.85	77'155.00	62'427.89
Excédent de revenus	= CHF	-	-	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	16'900.95	240'000.00	40'995.46
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	16'900.95	240'000.00	40'995.46
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	35'367.90	28'720.00	33'907.43
Marge d'autofinancement	+ CHF	-	-	-
Investissements nets	- CHF	16'900.95	240'000.00	40'995.46
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	52'268.85	268'720.00	74'902.89
Excédent de financement	= CHF	-	-	-

Cet aperçu nous dévoile une marge d'autofinancement négative de Fr. 33'907.43, supérieure au budget de Fr. 5'000.-. Compte tenu d'un amortissement inférieur de près de Fr. 20'000.- le résultat, toujours négatif, est meilleur que le budget d'environ Fr. 15'000.-.

Compte-tenu des investissements nets de Fr. 40'995.46, l'insuffisance de financement est de Fr. 74'902.89.

Aperçu du compte de résultats échelonnés

Compte de résultats échelonné		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Charges d'exploitation				
30	Charges de personnel	CHF 1'577.50	2'500.00	2'880.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF 24'066.25	23'200.00	33'936.18
33	Amortissements du patrimoine administratif	CHF 31'100.95	48'435.00	28'520.46
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF -	-	-
36	Charges de transferts	CHF 27'274.15	20'000.00	13'830.10
37	Subventions redistribuées	CHF -	-	-
	Total des charges d'exploitation	CHF 84'018.85	94'135.00	79'166.74
Revenus d'exploitation				
40	Revenus fiscaux	CHF -	-	-
41	Patentes et concessions	CHF -	-	-
42	Taxes	CHF -	-	375.00
43	Revenus divers	CHF -	-	-
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF -	-	-
46	Revenus de transferts	CHF -	-	-
47	Subventions à redistribuer	CHF -	-	-
	Total des revenus d'exploitation	CHF -	-	375.00
	R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	-84'018.85	-94'135.00	-78'791.74
34	Charges financières	CHF 6'875.60	7'520.00	7'898.40
44	Revenus financiers	CHF 24'425.60	24'500.00	24'262.25
	R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF 17'550.00	16'980.00	16'363.85
	O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	-66'468.85	-77'155.00	-62'427.89
38	Charges extraordinaires	CHF -	-	-
48	Revenus extraordinaires	CHF -	-	-
	E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF -	-	-
	Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF -66'468.85	-77'155.00	-62'427.89

Avec l'harmonisation des plans comptables au niveau fédéral, les résultats financiers de l'exploitation communale sont désormais présentés par un tableau échelonné.

On y trouve tout d'abord :

- le résultat provenant de l'activité d'exploitation de Fr.- 78'791.74 ;
- puis le résultat provenant de l'activité opérationnelle de Fr.- 62'427.89 ;
- ensuite le résultat provenant de l'activité extraordinaire de Fr. o.- ;
- pour un résultat total d'une perte de Fr. 62'427.89.

Aperçu du bilan et du flux de trésorerie

Aperçu du bilan		Etat 31.12.2021	Etat 31.12.2022
1	Actif	1'903'988.07	1'916'463.07
	Patrimoine financier	162'631.07	161'770.07
100	Disponibilités et placements à court terme	-	-
101	Créances	-	-
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	-	-
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	861.00	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	161'770.07	161'770.07
	Patrimoine administratif	1'741'357.00	1'754'693.00
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'719'437.00	1'742'758.00
142	Immobilisations incorporelles	18'040.00	9'025.00
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	3'880.00	2'910.00
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	1'903'988.07	1'916'463.07
	Capitaux de tiers	921'351.39	996'254.28
200	Engagements courants	-	-
201	Engagements financiers à court terme	758'803.27	834'484.21
204	Passifs de régularisation	778.05	-
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	161'770.07	161'770.07
	Capital propre	982'636.68	920'208.79
29	Capital propre	982'636.68	920'208.79

Le bilan de la bourgeoisie comporte deux groupes à l'actif et deux au passif.

A l'actif est séparé le patrimoine financier du patrimoine administratif.

Pour le passif on distingue un capital de tiers et un capital propre.

Pour ce qui est du flux de trésorerie, il indique que l'investissement net additionné à l'activité de financement, la bourgeoisie s'endette. Cela se traduit par l'augmentation de l'engagement financier à court terme du passif du bilan ci-dessus (compte-courant auprès de la commune).

Aperçu du compte de résultats selon la classification fonctionnelle

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	37'711.05	24'425.60	13'860.00	24'500.00	17'849.25	24'637.25
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	2'786.85	-	27'535.00	-	4'938.40	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	43'520.95	-	52'740.00	-	56'379.09	-
8 Economie publique	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	6'875.60	-	7'520.00	-	7'898.40	-
Total des charges et des revenus	90'894.45	24'425.60	101'655.00	24'500.00	87'065.14	24'637.25
Excédent de charges		66'468.85		77'155.00		62'427.89
Excédent de revenus						

Comme indiqué, seule une comparaison au budget est effectuée et les importants écarts par compte (Fr. 1'000.-) sont commentés.

Administration générale : En raison d'un taux d'amortissement plus important sur les immobilisations incorporelles, cette charge est plus élevée que le budget.

Trafic et télécommunications : Comme les investissements de ce dicastère ont été moindres, cette charge d'amortissement baisse.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

Frais d'entretien des immeubles : D'importantes interventions ont été nécessaires au gîte de Luy d'Août.

Frais d'exploitation des forêts : Cette charge a été assumée par la commune.

Assurances : Ces frais ont été englobés dans le compte frais d'entretien des immeubles.

Amortissements : Avec le MCH2 le taux est légèrement plus bas, d'où une légère baisse.

Participation aux frais d'exploitation : L'engagement des travaux publics a été au-dessous des prévisions budgétaires.

Aperçu du compte de résultats selon les natures

Compte de résultats selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	1'577.50		2'500.00		2'880.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	24'066.25		23'200.00		33'936.18	
33 Amortissements du patrimoine administratif	31'100.95		48'435.00		28'520.46	
34 Charges financières	6'875.60		7'520.00		7'898.40	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	27'274.15		20'000.00		13'830.10	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		-		-		375.00
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		24'425.60		24'500.00		24'262.25
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-
46 Revenus de transferts		-		-		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	90'894.45	24'425.60	101'655.00	24'500.00	87'065.14	24'637.25
Excédent de charges		66'468.85		77'155.00		62'427.89
Excédent de revenus		-		-		-

Comme indiqué, seule une comparaison au budget est effectuée et les importants écarts par nature (Fr. 1'000.-) sont commentés.

Charges de biens et service et autres charges d'exploitation :

Réfection et entretien courants : Les frais d'entretiens des immeubles ont augmentés, par contre ceux d'entretien des forêts ont été assumés par la commune.

Amortissement du patrimoine administratif : En raison du non-investissement pour Scinloz, de l'investissement partiel pour la place des Marbriers, ainsi que du changement des taux d'amortissement, cette charge est moindre aux comptes 2022.

Charges de transferts : Dédommagement à des collectivités publiques : Il ressort que l'engagement des travaux publics pour les besoins de la bourgeoisie a été moindre que les prévisions budgétaires.

Aperçu du compte des investissements selon la classification fonctionnelle

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	16'900.95	-	200'000.00	-	25'610.60	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	40'000.00	-	15'384.86	-
8 Economie publique	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	16'900.95	-	240'000.00	-	40'995.46	-
Excédent de dépenses		16'900.95		240'000.00		40'995.46
Excédent de recettes		-		-		-

Comme indiqué, seule une comparaison au budget est effectuée.

Trafic et télécommunication :

Place des Moilles : Sur un budget d'étude de Fr. 30'000.-, seuls Fr. 5'278.65 ont été engagés.

Places des Marbriers : En raison de la longueur de la procédure d'autorisation, les travaux proprement dit n'ont pas encore débuté. Fr. 20'331.95 ont été engagés par rapport au budget de Fr. 170'000.-.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

Carrière de la Sarvaz : En lien avec un budget de Fr. 10'000.-, nous avons investi Fr. 15'384.86 pour la protection de ce site.

Chalet de Scinloz : Le budget de Fr. 30'000.- n'a pas été utilisé.

Aperçu du compte des investissements selon les natures

Compte des investissements selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	16'900.95	-	240'000.00	-	40'995.46	-
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
54 Prêts	-	-	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
57 Subventions d'investissement redistribuées	-	-	-	-	-	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	-	-	-	-	-
61 Remboursements	-	-	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises	-	-	-	-	-	-
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65 Transferts de participations	-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres	-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	16'900.95	-	240'000.00	-	40'995.46	-
Excédent de dépenses		16'900.95		240'000.00		40'995.46
Excédent de recettes		-		-		-

Comme indiqué, seule une comparaison au budget est effectuée.

Immobilisations corporelles : La bourgeoisie ne connaissant que cette nature pour les investissements, ces postes ont été commentés plus haut dans l'aperçu du compte des investissements selon la classification fonctionnelle.

Le tableau des crédits d'engagement utilisés et encore disponibles

Tableau synoptique des crédits d'engagement et complémentaires utilisés et encore disponibles

BOURGEOISIE DE SAILLON **Ofinco, art. 30, al. 2, litt.d,e + art. 69bis et ter**

Exercice comptable 2022

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial		Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en	
		Montant investissement net	Organe compétent: décision du		Montant	Conseil municipal décision du:	Montant					Assemblée Primaire décision du:
			Conseil Municipal	Assemblée Bourgeoisiale								
615.5010.00	Place "Les Moilles	30'000.00		25.11.2021				30'000.00	5'278.65	24'721.35	31.12.2029	
615.5010.01	Place "des Marbriers"	170'000.00		25.11.2021				170'000.00	37'232.90	132'767.10	31.12.2029	
750.5000.00	Carrière de la Sarvaz	10'000.00		25.11.2021				10'000.00	15'384.86	-5'384.86	31.12.2029	
750.5040.00	Chalet de Scinloz	30'000.00		25.11.2021				30'000.00	0.00	30'000.00	31.12.2029	
	Secteur du Poteu	5'000.00		11.02.2021				5'000.00	0.00	5'000.00	31.12.2029	

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Le tableau ci-dessus vous donne un aperçu des décisions de l'assemblée bourgeoisiale d'autoriser des emprunts pour financer des investissements hors compétence du conseil et de l'évolution de ceux-ci.

Le détail du compte de résultats

Bourgeoisie de Saillon Comptes 2022							
		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINSTRATION GENERALE	17'849.25	24'637.25	13'860.00	24'500.00	37'711.05	24'425.60
02	Services généraux	17'849.25	24'637.25	13'860.00	24'500.00	37'711.05	24'425.60
022	Services généraux	17'849.25	24'637.25	13'860.00	24'500.00	37'711.05	24'425.60
022.3001.00	Commission bourgeoisiale	2'880.00		2'500.00		1'577.50	
022.3137.00	Impôts et redevances	1'212.80		1'550.00		2'283.15	
022.3199.00	Frais divers	564.20		200.00		271.00	
022.3300.00	Amortissements	10'846.00		7'610.00		31'100.95	
022.3612.00	Participation aux frais administratifs	2'346.25		2'000.00		2'478.45	
022.4210.00	Recettes diverses		375.00				
022.4472.00	Location des biens		24'262.25		24'500.00		24'425.60
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	4'938.40		27'535.00		2'786.85	
61	Circulation routière	4'938.40		27'535.00		2'786.85	
615	Routes communales	4'938.40		27'535.00		2'786.85	
615.3141.00	Frais d'entretien du réseau routier	1'612.80		2'500.00		2'786.85	
615.3300.00	Amortissements	3'325.60		25'035.00			
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGE	56'379.09		52'740.00		43'520.95	
75	Protection des espèces et du paysage	56'379.09		52'740.00		43'520.95	
750	Protection des espèces et du paysage	56'379.09		52'740.00		43'520.95	
750.3141.02	Frais d'entretien des immeubles	19'416.98		1'000.00		3'395.20	
750.3141.03	Frais d'entretien des sentiers pédestres	11'129.40		11'000.00		6'301.55	
750.3141.04	Frais d'exploitation des forêts			5'500.00		7'477.65	
750.3141.10	Assurances			1'450.00		1'550.85	
750.3300.00	Amortissements	14'348.86		15'790.00			
750.3612.01	Participation aux frais d'exploitation	11'483.85		18'000.00		24'795.70	
9	FINANCES ET IMPOTS	7'898.40		7'520.00		6'875.60	
96	Administration de la fortune et de la de	7'898.40		7'520.00		6'875.60	
961	Intérêts	7'898.40		7'520.00		6'875.60	
961.3400.00	Intérêts passifs	7'898.40		7'520.00		6'875.60	

Le détail du compte des investissements

Bourgeoisie de Saillon Comptes 2022							
		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	25'610.60		200'000.00		16'900.95	
61	Circulation routière	25'610.60		200'000.00		16'900.95	
615	Routes communales	25'610.60		200'000.00		16'900.95	
615.5010.00	Place des Moilles	5'278.65		30'000.00			
615.5010.01	Place "des Marbriers"	20'331.95		170'000.00		16'900.95	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGE	15'384.86		40'000.00			
75	Protection des espèces et du paysage	15'384.86		40'000.00			
750	Protection des espèces et du paysage	15'384.86		40'000.00			
750.5000.00	Carrière de la Sarvaz	15'384.86		10'000.00			
750.5040.00	Chalet de Scinlloz			30'000.00			

Le détail du bilan

BILAN DE LA BOURGEOISIE AU 31.12.2022					
		Comptes 2021		Comptes 2022	
		Actif	Passif	Actif	Passif
10	PATRIMOINE FINANCIER	162'631.07		161'770.07	
107	Placement financier	861.00		0.00	
1070	Actions et parts sociales	861.00		0.00	
109	Créances	161'770.07		161'770.07	
1090.00	Fonds de reboisement	161'770.07		161'770.07	
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1'741'357.00		1'754'693.00	
140	Immobilisations corporelles patrimoine administratif	1'719'437.00		1'742'758.00	
1400	Terrains patrimoine administratif	213'611.00		228'672.00	
1401	Routes / voies de communication	21'965.00		44'250.00	
1404	Terrains bâtis	175'310.00		161'285.00	
1405	Forêts / Alpages	1'308'550.00		1'308'550.00	
1406	Biens mobiliers patrimoine administratif	1.00		1.00	
142	Immobilisations incorporelles	18'040.00		9'025.00	
1429	Autres immobilisations incorporelles	18'040.00		9'025.00	
145	Participations capital social	3'880.00		2'910.00	
1452	Participation aux communes	3'880.00		2'910.00	
20	CAPITAUX DE TIERS		759'581.32		834'484.21
201	Engagements financiers à court terme		758'803.27		834'484.21
2010	Engagements envers des intermédiaires		758'803.27		834'484.21
204	Passifs de régularisation		778.05		0.00
2041	Passifs transitoires		778.05		
29	CAPITAUX PROPRES		1'144'406.75		1'081'978.86
291	Fonds enregistrés sous capital propre		161'770.07		161'770.07
2910	Fonds de reboisement		161'770.07		161'770.07
299	Capital		982'636.68		920'208.79
	Fortune au 31.12.2020 / 31.12.2021		1'049'105.53		982'636.68
	Résultat de l'exercice		-66'468.85		-62'427.89
2999	Capital		982'636.68		920'208.79
	TOTAUX	1'903'988.07	1'903'988.07	1'916'463.07	1'916'463.07

Le rapport succinct de l'instance de révision des comptes



Administration Communale
de Saillon
Conseil bourgeoisal

1913 Saillon

Martigny, le 9 mai 2023 M/cr

Rapport du Réviseur sur les comptes annuels à l'Assemblée bourgeoisale

En notre qualité de réviseur, selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 89 à 93 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie de Saillon, comprenant le bilan et le compte des investissements, le compte de résultats et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Responsabilité du Conseil bourgeoisal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil bourgeoisal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour

définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les conditions légales et réglementaires en matière de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré, cependant nous relevons que la perte constatée est récurrente et qu'il apparaît important de réexaminer la gestion des biens bourgeoisiaux. En effet, le financement des pertes régulières par la Municipalité ne fait qu'augmenter la créance dont la restitution risque de ne pas pouvoir se faire faute de moyens financiers ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu ;

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Dini & Associés SA

D. Murisier
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



C. Rama
Experte-réviseur agréée



Conclusions

Les pistes internes de valorisation des biens bourgeoisiaux ne menant qu'à peu de résultats, l'éventualité de la dissolution de la bourgeoisie avec reprise dans la commune est à analyser à moyen terme.

L'éventuelle future base légale, article 121 de la nouvelle Constitution traitant des communes bourgeoisiales, pourrait, en cas d'acceptation, clarifier cette situation qui engagerait obligatoirement la réflexion de la commission bourgeoisiale.

Le vote est prévu en 2024, sur l'ensemble de la Constitution et non pas sur cet article en particulier.

Les futurs investissements de la place des Marbriers ne feront qu'amoindrir la marge de manœuvre.

ADMINISTRATION BOURGEOISIALE

Charles-Henri Thurre
Président

Boris Clerc
Secrétaire